



**VINCENNES M&B NOTAIRES**  
*Me Valérie MESNAGER Me Antoine BASSOT*

4 avenue de Paris  
 94300 VINCENNES

*etude.mesnager@paris.notaires.fr*

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FONDS

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-13 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, société par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris,

CERTIFIE et ATTESTE :

- Avoir reçu en dépôt la somme de 2500.0 (deux mille cinq cents virgule zéro) euros représentant les versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société dénommée : 15A, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) en formation dont le siège social sera situé à 12 Chemin De Mange Pommes Villa 2 31520 Ramonville-Saint-Agne FRANCE ; et

- Avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom ainsi qu'il résulte de l'attestation d'origine des fonds en date du 05/02/2024.

- Lesdites sommes ont été versées à concurrence de :

- Antoine Hugo Clement Fantuz la somme de 2500.0 euros.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires. Ce certificat est valable jusqu'au 03/08/2024 et sera caduc par la suite.

Fait à Vincennes

Le **06 FEV. 2024**

**Me Antoine BASSOT**



Lutte contre le fraude : Afin de garantir l'authenticité du présent certificat, merci de joindre l'étude notariale à cette adresse [formalites.92074@paris.notaires.fr](mailto:formalites.92074@paris.notaires.fr)

*Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
 Tout paiement supérieur à 3.000,00 euros doit être effectué par virement*